

# REGLEMENT

## CONCOURS DE POESIES

**Article 1 :** La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un « **Concours de poésie** ».

**Article 2 :** Ce concours est gratuit.

**Article 3 :** Imaginer un poème incluant la phrase suivante :

« **Il regarda la mer et sut comme il était seul...** » / Ernest Hemingway

**Article 4 :** Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, en recto, n'excédant pas **une page**. Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.

**Chaque poème devra porter un titre.**

Toutes les formes d'expression de la poésie seront acceptées.

**Article 5 :** Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

**Il ne sera accepté qu'une seule poésie par participant(e).**

**Article 6 :** Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix. Ils seront de plein droit membres du jury pour l'année en cours.

**Article 7 :** Les participant(e)s **devront déposer avant le 15 avril 2018** le bon de participation dûment rempli en précisant bien leur nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail dans les médiathèques du réseau de la Communauté de Communes, **ou les faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE  
Réseau Intercommunale Livre et Lecture Publique  
« Concours de poésies »  
26, quai des croisades  
30220 AIGUES-MORTES

**Article 8 :** les écrits sont à envoyer (sous format WORD) par mail à l'adresse suivante :

[b.coste@terredecamargue.fr](mailto:b.coste@terredecamargue.fr)

**Article 9** : Le jury, composé de professionnels de l'écriture et des lauréats de l'année précédente, désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es). Les décisions seront sans appel.

**Article 10** : La remise des prix est programmée le vendredi 1er juin 2018, salle Vincent Scotto St Laurent d'Aigouze. Un courrier vous sera envoyé ou remis par vos bibliothécaires.

**Article 11** : Les textes ne seront pas rendus. Les candidat(e)s - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

**Article 12** : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 13** : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

Communauté de Communes Terre de Camargue

04.66.53.04.63

Bibliothèque intercommunale / Le Grau du Roi

04.66.53.90.51

Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze

04.66.53.68.16

Bibliothèque intercommunale / Aigues-Mortes

**Communauté de Commune Terre de Camargue**

[www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr)

**Portail de lecture publique**

[www.terredecamargue-culture.com](http://www.terredecamargue-culture.com)